

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre 2023

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira **à la Mairie**
le LUNDI 18 décembre 2023 à 20H00 en séance ordinaire,
et vous prie de bien vouloir y assister.

Madame le Maire

ORDRE DU JOUR :

1. Actes réglementaires et administratifs :

- 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.
- 1.3. Motion en faveur du Sivom de l'Ohmbach
- 1.4. Rectification fermage 2022 RIEFLE repris par DEISS

2. Actes financiers :

- 2.1. Devis forestiers pour l'exercice 2024
- 2.2. Point sur le Groupement
- 2.3. Achat de terrain à la SAFER
- 2.4. Evolution des cadeaux « anniversaires grands âges »
- 2.5. Subventions (rénovation salle dimière / projet étude de sécurisation de traversée du village / diverses subventions encaissées)
- 2.6. Echange de parcelles de forêt avec Monsieur Francis MURE

3. Actes relatifs au personnel :

- 3.1. Création d'un poste d'agent de service polyvalent pour l'AGSP
- 3.2. Procédure de remplacement du poste de secrétaire de mairie suite à son départ à la retraite
- 3.3. Evolutions du périscolaire à la rentrée de 09/2024
- 3.4. Démission de l'agent Julien BOOG

4. Travaux :

- 4.1. Situation sur les bâtiments communaux loués à DOMIAL

5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire :

- 5.1. Devenir de la journée des associations
- 5.2. Bilan de la Fête de Noël des personnes âgées
- 5.3. Réception du Nouvel An 22/01/2024
- 5.4. Information sur l'AGSP
- 5.5. Compte-rendu commission des jeunes

6. Informations et divers :

- 6.1. Situation des permis et des déclarations d'intention d'aliéner
- 6.2 Plan d'urgence attentat
- 6.3 Désignation des membres au Comité Syndical de la Brigade Verte d'Alsace
- 6.4 Composition conférence de gouvernance de réduction de l'artificialisation des sols
- 6.5 Harmonisation de la trame verte et bleue
- 6.6 Emission au périscolaire

Un accusé de lecture est demandé à tous, nous vous remercions.

COMMUNE DE WESTHALTEN
Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Nathalie LALLEMAND.

Présents :

Les Adjoints : BURGENATH Mikaël, DOMON Dominique.

Les Conseillers : BASS Philippe, GRIMM Bernard, BOEGLIN Eric, KEPFER Laure, LANG Anne-Michèle CLAUDEL Olivier, KUNTZ Aurore, BOHRER Jacky, ZWINGELSTEIN Loïc.

Excusés:

SCHATZ Frédéric qui donne procuration à LANG Anne-Michèle
SPECKER David qui donne procuration à ZWINGELSTEIN Loïc.

Assiste à la séance:

WUCHER Patrice, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR:

1. Actes réglementaires et administratifs :

- 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.
- 1.3 Motion de soutien à l'action du Sivom de l'Ohmbach pour réaliser des études de faisabilité pour une station de traitement
- 1.4. Rectification fermage 2022 RIEFLE repris par DEISS

2. Actes financiers :

- 2.1. Devis forestiers pour l'exercice 2024
- 2.2. Point sur le Groupement
- 2.3. Achat de terrain à la SAFER
- 2.4. Evolution des cadeaux « anniversaires grands âges »
- 2.5. Subventions (rénovation salle dimière / projet étude de sécurisation de traversée du village / diverses subventions encaissées)
- 2.6. Echange de parcelles de forêt avec Monsieur Francis MURE

3. Actes relatifs au personnel :

- 3.1. Création d'un poste d'agent de service polyvalent pour l'AGSP
- 3.2. Procédure de remplacement du poste de secrétaire de mairie suite à son départ à la retraite
- 3.3. Evolutions du périscolaire à la rentrée de 09/2024
- 3.4. Démission de l'agent Julien BOOG

4. Travaux :

- 4.1. Situation sur les bâtiments communaux loués à DOMIAL

5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire :

- 5.1. Devenir de la journée des associations
- 5.2. Bilan de la Fête de Noël des personnes âgées
- 5.3. Réception du Nouvel An
- 5.4. Informations sur l'AGSP
- 5.5. Compte-rendu commission des jeunes

6. Informations et divers :

- 6.1. Situation des permis et des déclarations d'intention d'aliéner
- 6.2 Plan d'urgence attentat
- 6.3 Désignation des membres au Comité Syndical de la Brigade Verte d'Alsace
- 6.4 Composition conférence de gouvernance de réduction de l'artificialisation des sols
- 6.5 Harmonisation de la trame verte et bleue
- 6.6 Emission au périscolaire

POINT 1. Actes réglementaires et administratifs:

Suite à l'envoi de l'ordre du jour, chaque membre confirme avoir bien réceptionné ledit document par courriel et selon l'article 3 de la Charte de l'Elu Local, Madame le Maire interroge l'assemblée en posant la question suivante :

Est-ce que l'un d'entre nous estime faire face à une situation potentielle de conflit d'intérêt, directement ou indirectement, dans un des points figurant à l'ordre du jour ?

Remarque : M. Bernard GRIMM est concerné par le point 2.1.

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023

Après lecture, le procès verbal de la séance du 9 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par Mme le Maire et le secrétaire de séance.

1.3 Motion de soutien à l'action du Sivom de l'Ohmbach pour réaliser des études de faisabilité pour une station de traitement

La communauté de communes de la Région de Guebwiller a engagé une réflexion quant à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées sur le ban d'Issenheim. Le Sivom de l'Ohmbach serait co-financeur à hauteur de 10% du coût des travaux.

Le Sivom de l'Ohmbach souhaite engager une étude pour connaître la faisabilité d'une solution de traitement indépendante de la station de la CCRG ainsi que le coût d'une telle opération. Lors de sa séance du 17 octobre dernier, le SIVOM a approuvé la réalisation de cette étude afin de connaître l'ensemble des solutions envisageables et leurs coûts pour faire un choix pertinent compte tenu des financements qui seront engagés dans cette opération.

La commune de Westhalten valide l'action du SIVOM en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité afin de prendre la décision la plus adaptée à notre territoire.
Arrivée de Loïc ZWINGELSTEIN à 20h10.

1.4. Rectification fermage 2022 Domaine RIEFLE repris par la Famille DEISS

Ce point fait appel à votre mémoire selon la délibération du conseil municipal validée en date du 14 avril 2023.

Suite au récent envoi des mandats de règlement des fermages à tous les viticulteurs, suite à la détection d'une erreur à savoir un appel de cotisation pour la période 2022, après rapprochement avec les services du trésorier payeur pour contrôle à posteriori.

Madame le Maire avait contacté le mandataire judiciaire, l'EARL Domaine Joseph Rieflé de Pfaffenheim avait payé le loyer du fermage de 2022, il ne résultait donc aucun impayé.

Le mandat du fermage 2022 n'est donc pas dû par le nouvel exploitant DEISS, un courrier d'excuses sera transmis par le secrétaire de mairie.

POINT 2. Actes financiers:

2.1. Devis forestiers pour l'exercice 2024

Le Conseil Municipal

- approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes hors taxes à 96 910 € pour 1.020 m³.
 - approuve le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2024 en forêt communale
 - délègue le Maire pour le signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil ;
 - vote les crédits correspondants à ce programme de travaux qui s'élève à 17 860 € HT.
- Le conseil décide d'approuver la proposition de l'O.N.F. en date du 14 novembre 2023 sur les coupes à inscrire à l'état d'assiette 2025.

Concernant la tarification, après échange avec M Hugo Ferbach notre représentant local de l'ONF, concernant le bois de chauffage (essence : chêne), le conseil décide à l'unanimité pour 2024 de maintenir le tarif à 45 € H.T le m³, de passer de 9 € le stère à 10 € pour les fonds de coupes et de 12 € à 13 € le stère sur pied.

Le Secrétaire de Mairie formulera sans délai la demande auprès de l'ONF d'organiser dorénavant les réunions annuelles en soirée, pour permettre à la plus grande majorité des membres de la Commission forêt d'être présents et de participer activement aux CR, débats, échanges et prises de décisions.

Loïc ZWINGELSTEIN ressort (urgence pompier) à 20h25

2.2. Point sur le Groupement

Madame le Maire informe l'assemblée que dans sa lettre du 13 novembre 2023, la Préfecture du Haut-Rhin a accepté la modification de la répartition du nombre de part à 1/3 pour la Commune de Westhalten. L'enregistrement a bien été effectué cette fois par les services de la Préfecture !

De nombreux échanges de courriers et téléphoniques auront été nécessaires pour prouver notre bonne foi. Le cabinet du Préfet s'est chargé d'en informer la Cour des Comptes ainsi que M le Maire de la Commune de Pfetterhouse et Pdt du Groupement, M Frisch. Un courrier a été envoyé à l'Avocat de M Indri, la dette (pour mémoire 82 991,44 €) a été payée par mandat en accord avec M Boeglin Trésorier Payeur.

2.3. Achat de terrains via la SAFER

En complément de la délibération du 26 juin 2023 et de l'avis favorable du comité technique de la SAFER en date du 27 septembre 2023, le conseil municipal après avoir délibéré décide d'acheter les biens ci-dessous, dossier porté par la SAFER :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR
Kastelberg	12	107	1 ha 60 a 79 ca	P
Kastelberg	12	123	61a 44 ca	P
Kastelberg	12	124	38 a 18 ca	P
Oelberg	13	007	11 a 19 ca	P
Oelberg	13	011	61 a 40 ca	P
Oelberg	13	012	74 a 85 ca	P
Oelberg	13	026	1 ha 06 a 70 ca	P
Oelberg	13	127	44 a 03 ca	P
Total			5 ha 58 a 58 ca	

Le prix convenu s'élève à 16 757,00 € (seize mille sept cent cinquante-sept euros) auquel s'ajoutent :

- des frais accessoires au profit de la SAFER, d'un montant de : 1.341,67 € + TVA en sus pour 268.33 € soit un total de 1.610,00 €.
- les frais de rédaction de l'acte de vente via l'Etude de Me Nathalie FAUCHER Notaire à Rouffach imposé par la SAFER

Vu que ces terrains jouxtent des parcelles communales de même nature, le conseil autorise Madame le Maire à signer l'acte d'achat et signer tous documents liés à cet acte d'achat.

Le conseil municipal adopte les conditions particulières ci-dessous :

« L'attributaire » agréé par la SAFER sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droits, les conditions spéciales ci-après.

Pendant une durée minimum de quinze ans à compter de la date du présent acte et sauf dispense particulière accordée expressément par la SAFER :

- 1) « le bien acquis » conservera une destination agricole ou forestière.
- 2) « le bien acquis » ne devra, en aucun cas, être morcelé ou loti, sauf application des dispositions de l'article L 411-32 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- 3) « le bien acquis » ne pourra pas être aliéné, à titre onéreux sous forme mobilière ou immobilière, ou être apporté en société ou échangé.

En cas d'aliénation à titre onéreux, la SAFER fait réserve à son, profit d'un pacte de préférence pendant une durée de 15 ans.

4) « l'attributaire s'engage à louer les parcelles de près par bail rural environnemental à des exploitants ayant reçu l'agrément de la SAFER. La signature de ce bail devra intervenir au plus tard dans le délai de 12 mois à compter des présentes. A défaut la SAFER se réserve le droit la possibilité d'exercer l'action résolutoire. Au cas où avant l'expiration du délai de 15 ans prévu ci-dessus, le bail viendrait à cesser, l'attributaire sera dans l'obligation de consentir un nouveau bail rural environnemental sur les biens acquis à un nouvel exploitant désigné ou agréé par la SAFER.

Toute demande de dérogation à ce cahier des charges nécessitera l'accord exprès et par écrit de la SAFER.

En garantie de l'exécution de ces conditions, « l'attributaire » consent à l'inscription à la publicité foncière

- du pacte de préférence pendant la durée de 15 ans,
- et pour les biens acquis dans le cadre d'une rétrocession, au droit de résolution au profit de la SAFER GRAND EST pendant une durée de 15 ans, ou pour les biens acquis dans le cadre d'une substitution, d'une restriction au droit de disposer en garantie de l'exécution du cahier des charges ci-dessus au profit de la SAFER GRAND EST pendant la durée de 15 ans.

Si l'acte authentique n'est pas signé le 30.04.2024, la SAFER se réverse le droit, après mise en demeure, de considérer ce projet d'attribution comme nul et de nul effet ».

484
241

COMMUNE DE WESTHALTEN

PV DU CM DU 18 DECEMBRE 2023

2.4. Evolution des cadeaux « anniversaires grands âges »

En remplacement des paniers garnis, pour une raison d'équité envers les commerçants locaux, le conseil décide d'attribuer un bon d'achat de 60 € à l'occasion des anniversaires grands âges pour les personnes de 80 ans et plus (tous les 5 ans). Ces bons pouvant être utilisés : au Comptoir de la Vallée, au Marche du Pressoir, à l'Auberge du Cheval Blanc, à l'Auberge du Vieux-Pressoir et au Restaurant côté Plaine voire auprès des viticulteurs du village.

La proposition n'a pas été retenue. La majorité des Conseillers a souhaité rester sur un cadeau de type panier garni.

2.5. Subventions (rénovation salle dimière / projet étude de sécurisation de traversée du village / diverses subventions encaissées)

Madame le maire informe l'assemblée que la CEA vient d'attribuer une subvention de 19 316 € représentant 44% d'une dépense subventionnable de 43 901 € pour le projet de rénovation thermique de la salle publique dite dimière, au titre du dispositif Fond Communal Alsace (dont le total s'élève à 120.000€ utilisable jusqu'à la fin de ce mandat)

Madame le maire informe l'assemblée que la CEA vient d'attribuer une subvention de 2 772 € représentant 30% d'une dépense subventionnable de 9 240 € pour le projet d'étude de sécurité en traverse d'agglomération (RD 18 bis II), au titre du dispositif Amendes de Police.

Madame le Maire fait le point sur les subventions encaissées : 25 913,51 € au titre de l'éclairage public et 209 € pour les deux journées de grève. Il reste à encaisser la subvention pour les jardins partagés (pour la somme de 1 686,53 €)

2.6. Echange de parcelles de forêt avec Monsieur Francis MURE

Madame le Maire soumet à l'assemblée la lettre du 11 décembre 2023 par laquelle M. Francis MURE souhaite échanger la parcelle section 26 n°83 de 49,09 ares, lieu-dit "Vor des Wald" avec la parcelle section 8 n°110 de 34,50 ares, lieu-dit « Lutzelberg » et la parcelle section 8 n°104 de 5,53 ares, lieu-dit « Lutzelberg », appartenant à la commune.

Le conseil après avoir délibéré décide de procéder à un tel échange et fixe la valeur de la parcelle section 26 n°83 à 2 454,50 €, celle de la section 8 n°110 et section 8 n°104 à 2 454,50 €. Les frais afférents à ces échanges sont à la charge de M. Francis MURE. Le conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte d'échange à passer devant le notaire.

POINT 3. Actes relatifs au personnel:

3.1. Création d'un poste d'agent de service polyvalent pour l'AGSP

Pour pérenniser un poste de femme de ménage en faveur de l'association de gestion de la salle polyvalente de Westhalten, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour un an entre la Mairie et Madame Marie BENOIT à partir du 1^{er} janvier 2024, contrat qui pourra être renouvelé selon les besoins du service à raison de 2

à 4 heures par semaine en référence à l'indice brut 397. Ces frais seront refacturés par la Mairie à l'AGSP de Westhalten. Pour information tarif horaire brut : 11,72 €.

485

COMMUNE DE WESTHALTEN

PV DU CM DU 18 DECEMBRE 2023

3.2. Procédure de remplacement du poste de secrétaire de mairie suite à son départ à la retraite

Suite à une demande de départ en retraite selon courrier daté du 27 novembre 2023, le poste de secrétaire de mairie sera vacant à partir du 1^{er} janvier 2025.

Une déclaration d'embauche a été mise en ligne le 27 novembre 2023 sur le site du centre de gestion avec réponse pour le 15 janvier 2024.

Monsieur Dominique DOMON fait le point sur la démarche en cours et communique le calendrier prévisionnel du recrutement.

3.3. Evolutions du périscolaire à la rentrée de 09/2024

Les départs en retraite de Mme FORNY et de M. WUCHER, respectivement faisant fonction de directrice adjointe et de directeur, amènent la commune à revoir la gestion du personnel. La commune a donc demandé à la communauté de communes de reprendre la compétence de la gestion de l'accueil périscolaire. M. DOMON explique les conséquences que cela aura, en particulier l'embauche d'un(e) directeur(trice) par un organisme autre que la commune. La commune devra dans ce cadre transformer le poste d'adjointe d'animation à temps complet de Mme FORNY en un poste d'adjointe technique à temps partiel selon une quotité restant à définir.

Après des échanges nourris, le Secrétaire de Mairie prendra attache avec Madame DEON DGS de la CC PAROVIC pour éclaircir les points suivants :

- Est-il possible pour la Commune de Westhalten de reprendre la gestion du périscolaire pour laquelle nous aurions signé une DSP via la CCPAROVIC ?
- Si oui, après quelle période ? Sous quelles conditions ? Avec quelles pénalités à devoir à l'organisme qui sera retenu ?

Les membres du CM seront informés dès retour de ces informations.

3.4. Démission de l'agent Julien BOOG

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Julien BOOG du poste d'adjoint technique à compter du 18 mars 2024, le courrier ayant été déposé en mains propres le 18/12/2023 à 17h.

POINT 4. Travaux:

4.1. Situation sur les bâtiments communaux loués à DOMIAL

Madame le Maire fait le point sur l'état des bâtiments communaux loués à Domial, suite à la visite des lieux, le lundi 13 novembre avec M. BOSSERT, responsable du secteur.

POINT 5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire:

5.1. Devenir de la journée des associations

Le bilan en a été tiré le 16 octobre 2023, par l'ensemble des participants. La participation est trop faible. Des pistes sont évoquées, dont le rattachement à une autre événement (fête de l'école ?) et de faire cette journée une année sur deux.

Depuis, un échange a eu lieu avec la directrice de l'école qui donne son accord. Nous souhaitons toutefois que 2024 soit une année d'arrêt et que la prochaine édition ait lieu en juin 2025.

486

242

COMMUNE DE WESTHALTEN

PV DU CM DU 18 DECEMBRE 2023

5.2. Bilan de la Fête de Noël des personnes âgées

Madame le Maire fait le bilan de la fête de Noël des personnes âgées qui avait lieu samedi le 2 décembre 2023. Pour information d'une démarche à pérenniser, les personnes âgées de plus de 85 ans ne pouvant pas être présentes à la fête de Noël recevront un panier garni d'une valeur de 30€/personne (50€/couple).

5.3. Réception du Nouvel An

Madame le Maire informe l'assemblée que la réception du Nouvel An aura lieu le lundi 22 janvier 2024 à la Salle Polyvalente dès 19h. Des invitations seront transmises prochainement à destination des Elus locaux habituels, des autorités selon leurs grades et fonctions, des nouveaux habitants et des présidents d'associations villageoises. Une cérémonie distincte conviera des habitants primés au concours de décorations et maisons fleuries, des sportifs et musiciens méritants, la date sera à définir.

5.4. Informations sur l'AGSP

Une AG a eu lieu le 18 octobre 2023. Un nouveau comité a été élu. Une réunion de la commission AGSP du CM et du comité a redéfini le partage des tâches le 16 décembre 2023. La prochaine AG aura lieu rapidement, dès le début de 2024.

5.5. Compte-rendu commission des jeunes

La commission des jeunes s'est réunie le samedi 25 novembre 2023 à la mairie. L'objet en était de préparer la cérémonie des vœux du maire pour les jeunes. Pour mémoire, une nouvelle commission sera élue en mars 2024. Elle sera élargie et comptera 12 jeunes : 4 CE, 4 CM, et 4 élèves de 6ème et 5ème de collège, à parité égale. M. DOMON présente le déroulé et le calendrier de cette élection, préparée en amont avec les enseignantes de l'école.

POINT 6. Informations et divers:

6.1. Situation des permis et des déclarations d'intention d'aliéner

Madame le Maire a effectué un compte rendu de la situation des récents permis de construire et des déclarations d'intention d'aliéner.

6.2 Plan d'urgence attentat

Un plan de repli en cas d'alerte à la bombe a été défini par la direction de l'école et la commune. Ce plan a été communiqué à l'ensemble des personnes concernées. M. DOMON le présente au conseil.

6.3 Désignation des membres au Comité Syndical de la Brigade Verte d'Alsace

Suite à la modification des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres en date du 24 octobre 2023, le conseil municipal désigne Mme Nathalie LALLEMAND comme

membre titulaire et M. Mikaël BURGENATH comme membre suppléant représentant la commune de Westhalten.

487

COMMUNE DE WESTHALTEN

PV DU CM DU 18 DECEMBRE 2023

6.4 Composition conférence de gouvernance de réduction de l'artificialisation des sols

Retour de Loïc ZWINGELSTEIN à 22h08

Note explicative

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a remplacé la Conférence des SCoT par une « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

La loi en encadre la constitution, et permet aux Régions de la modifier, suivant un protocole de consultation définit. La Région Grand Est a ainsi consulté l'ensemble des EPCI et communes compétentes en matière d'urbanisme par courrier du 14 novembre 2023. Les évolutions proposées pour la **composition** de cette Conférence sont les suivantes :

- Evolution du nombre de SCoT représentés : de 5 à 10 SCoT
- Ajout de structures impliquées dans l'aménagement du territoire et l'élaboration des documents d'urbanisme : agences de l'eau (2 représentants), Pacs naturels Régionaux (1 représentant), Chambres consulaires (1 représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie, 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture, 1 représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)

La Conférence régionale de gouvernance en Grand Est serait ainsi composée de 64 membres.

Tirant enseignement du bon fonctionnement de la Conférence des SCoT en Grand Est mobilisée pour se constituer comme force de proposition aux côtés de la Région et relai des observations des communes & EPCI dans le cadre de l'application de la loi Climat et Résilience, et considérant le rôle des SCoT dans la déclinaison des objectifs ZAN au sein des documents de planification, la représentation des 36 SCoT du Grand Est mérite d'être doublée comme le propose la Région.

L'InterSCoT Grand Est se tient par ailleurs prêt à poursuivre les travaux menés en Conférence des SCoT en Grand Est, ayant abouti à des contributions concrètes et des modalités de territorialisation globalement partagées avant la promulgation de la loi du 20 juillet 2023. La poursuite et le renforcement du travail partenarial entre la Région et les SCoT du Grand Est permettra de formuler des modalités de déclinaison communes autour de la trajectoire vers la zéro artificialisation nette en 2050 et plus globalement autour des démarches d'économie de ressources.

La sollicitation de la Région présente également une proposition de **liste nominative** des structures membres de la Conférence, à savoir :

- 15 représentants de la Région ;
- 10 représentants des structures porteuses d'un schéma de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :
 - SCoT de l'Agglomération Messine
 - SCoT de la Région de Strasbourg
 - SCoT des Vosges Centrales
 - SCoT des Territoires de l'Aube
 - SCoT du Pays Barrois
 - SCoT de la Multipôle Nancy Sud Lorraine

- SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg
- SCoT du Pays de Langres
- SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon
- SCoT d'Eprenay et sa Région

488

243

COMMUNE DE WESTHALTEN

PV DU CM DU 18 DECEMBRE 2023

- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et un minimum de trois représentants des territoires non couverts par des SCoT :
 - Communauté de communes Ardennes Thiérache
 - Communauté de communes du Pays Rethélois
 - Communauté de communes du Pays d'Othe
 - Communauté urbaine du Grand Reims
 - Communauté d'agglomération de Chaumont
 - Communauté de communes du Bassin de Pompey
 - Métropole du Grand Nancy
 - Communauté d'agglomération du Grand Verdun
 - Communauté de communes de l'Aire à l'Argonne
 - Eurométropole de Metz
 - Communauté de communes de Hanau la Petite Pierre
 - Eurométropole de Strasbourg
 - Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération
 - Communauté de communes de l'Ouest Vosgien
 - Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme :
 - Commune d'Andolsheim (68)
 - Commune de Ville-sur-Arce (10)
 - Commune de Sainte-Barbe (88)
 - *En cours de désignation*
- 7 représentants des communes avec document d'urbanisme :
 - Commune de Sierentz (68)
 - Commune de Saint-Pouange (10)
 - Commune de Thaon-les-Vosges (88)
 - *En cours de désignation*
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif ;
- 5 représentants de l'Etat ;
- 2 représentants des agences de l'eau :
 - Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - Agence de l'Eau Seine-Normandie
- 1 représentant des Parcs Naturels Régionaux :
 - Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- 1 représentant de la Chambre Régionale du Commerce et de l'industrie ;
- 1 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- 1 représentant de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat.

La liste éventuellement mise à jour est consultable sur :

<https://www.grandest.fr/conferenceartif/>

Cette liste tient compte de la diversité des situations tant en matière de représentativité géographique à l'échelle du Grand Est que des caractéristiques des territoires, et de l'expérience en matière de planification.

*La loi du 23 juillet 2023 impose un avis conforme des EPCI et communes sollicitées dans un délai de 6 mois suivant la promulgation de la loi soit **avant le 20 janvier 2024**. Cette délibération est à adresser par mail à sraddet@grandest.fr.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-9-2,

489

COMMUNE DE WESTHALTEN

PV DU CM DU 18 DECEMBRE 2024

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, et notamment son article 2,

Vu la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, transmise par courrier de M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est en date du 14 octobre 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix contre et 10 abstentions

- *Décide d'émettre un avis défavorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est.*

- *Ne demande pas de prévoir la possibilité de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collèges.*

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du conseil régional de la Région Grand Est.

6.5 Harmonisation de la trame verte et bleue

Mme le Maire informe l'assemblée de la consultation de la Région Grand Est sur la cartographie des réservoirs de biodiversité dans le cadre de l'harmonisation de la trame verte et bleue du Grand Est. Pour Westhalten : ajout de l'Ohmbach (cours d'eau classé) comme réservoir de la trame bleue) (auparavant était identifié comme corridor écologique.

6.6 Emission au périscolaire

L'élève et citoyenne Mlle Gala Vonau et notre agent communal Mme Evelyne Forny ont été interviewées en dialecte alsacien en vue de la diffusion de l'émission « Frach oder Fresch » qui passera à l'écran fin janvier 2024 sur la chaîne locale Alsace20. Ces dames pratiquent le théâtre alsacien amateur respectivement à Guebenschwihr et Rouffach. Une belle fierté pour notre commune et pour la promotion du dialecte alsacien !

La séance est levée à 22h25.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Westhalten de la séance du 18 décembre 2024

1. Actes réglementaires et administratifs :

- 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.
- 1.3 Motion de soutien à l'action du Sivom de l'Ohmbach pour réaliser des études de faisabilité pour une station de traitement
- 1.4. Rectification fermage 2022 RIEFLE repris par DEISS

2. Actes financiers :

- 2.1. Devis forestiers pour l'exercice 2024
- 2.2. Point sur le Groupement
- 2.3. Achat de terrain à la SAFER
- 2.4. Evolution des cadeaux « anniversaires grands âges »
- 2.5. Subventions (rénovation salle dimière / projet étude de sécurisation de traversée du village / diverses subventions encaissées)
- 2.6. Echange de parcelles de forêt avec Monsieur Francis MURE

3. Actes relatifs au personnel :

- 3.1. Création d'un poste d'agent de service polyvalent pour l'AGSP
- 3.2. Procédure de remplacement du poste de secrétaire de mairie suite à son départ à la retraite
- 3.3. Evolutions du périscolaire à la rentrée de 09/2024
- 3.4. Démission de l'agent communal Julien BOOG

4. Travaux :

- 4.1. Situation sur les bâtiments communaux loués à DOMIAL

5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire :

- 5.1. Devenir de la journée des associations
- 5.2. Bilan de la Fête de Noël des personnes âgées
- 5.3. Réception du Nouvel An
- 5.4. Informations sur l'AGSP
- 5.5. Compte-rendu commission des jeunes

6. Informations et divers :

- 6.1. Situation des permis et des déclarations d'intention d'aliéner
- 6.2 Plan d'urgence attentat
- 6.3 Désignation des membres au Comité Syndical de la Brigade Verte d'Alsace
- 6.4 Composition conférence de gouvernance de réduction de l'artificialisation des sols
- 6.5 Harmonisation de la trame verte et bleue
- 6.6 Territoire d'Energie Alsace, validation de l'extension
- 6.6 Emission au périscolaire

Le Maire

Nathalie LALLEMAND

Le Secrétaire

Patrice WUCHER